

Monsieur K

Paris, le 19 mars 2021

N° de saisine : D2020-22728  
(à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui vous oppose au distributeur Y. J'ai le plaisir de vous adresser la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Vous contestiez le délai de réalisation de travaux de raccordement pour un logement que vous donnez en location.

Après examen des pièces du dossier, il est apparu que les travaux auraient dû être réalisés au plus tard le 28 août 2020 alors qu'ils ont été finalisés le 2 mars 2021.

Y a justifié ce retard par le fait que le fourreau posé par vos soins n'avait pas pu être utilisé lors de la première intervention du 8 septembre 2020. J'ai noté que cette date d'intervention était déjà programmée au-delà du délai maximum de réalisation des travaux.

De plus, lors de la seconde intervention, cet équipement a été correctement utilisé alors même que vous n'aviez effectué aucune modification dudit fourreau.

Dans ces conditions, j'estime qu'Y est responsable du retard pris dans la réalisation des travaux.

Vous m'avez adressé des photographies attestant que le logement était prêt à être loué dès octobre 2020 pour un prix de 780 euros hors charges.

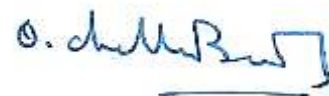
**À la suite de l'intervention de mes services, Y a accepté de vous accorder un dédommagement de 3 120 euros TTC correspondant à 80% du coût du loyer pour une période de 5 mois.**

**Il a également accepté de vous accorder un dédommagement de 100 euros TTC pour les désagréments subis.**

Par message sur la plateforme Sollen, vous avez indiqué accepter la solution ainsi proposée.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au distributeur ENEDIS, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier Challan Belval  
Médiateur national de l'énergie

Copie : ENEDIS